

L'information sur les aides FISAC

Tous les commerçants et artisans peuvent la consulter facilement pour ne pas passer à côté d'aides financières possibles



L'information sur les aides FISAC

Le FISAC permet de mettre en place des aides économiques pour soutenir le commerce et l'artisanat.

La communauté de communes de la Ténarèze (CCT) a édité une plaquette d'information à destination des commerçants et artisans du territoire sur les aides dont ils peuvent bénéficier dans le cadre du programme FISAC.

L'ensemble des documents : détail des mesures financières, conditions d'éligibilité, dossier de demande d'aide, etc. sont accessibles sur le site de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Cette information est relayée, ce jour, par la CCT, vers l'ensemble des mairies de la Ténarèze et des organismes en relation avec les commerçants et artisans où ceux-ci pourront donc retrouver toute la documentation nécessaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
la Ténarèze communauté
FISAC Fonds d'intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce

COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA TÉNARÈZE

Vous avez un projet d'investissement

BÉNÉFICIEZ d'une aide financière

CCCT de la Ténarèze - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimeur: MMS 5010

Pour plus d'information :
05.62.28.73.53
serviceeco@cc-tenareze.fr
www.cc-tenareze.fr

CCI GERS
MVA
Département de la Haute-Garonne
Département de la Gironde
Département de la Dordogne
Département de la Lot-et-Garonne
Département de la Mayenne
Département de la Sarthe
Département de la Vendée

Le Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce en Ténarèze c'est :

→ Un **fonds d'aide** destiné à accompagner le maintien, le développement et la modernisation des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver un tissu économique de proximité en milieu rural.

→ Un **soutien financier** pour des investissements à partir de 2 000€ HT.

→ Une **aide** pouvant atteindre en fonction des critères d'attribution :

- 40% de votre investissement de modernisation, d'équipement ou relatif au numérique.
- 60% de votre investissement de mise en accessibilité.

ATTENTION
Ne pas signer de devis ou effectuer d'achat avant que votre dossier complet n'ait été reçu par la CCT.

Les travaux et investissements possibles

→ **Modernisation des lieux de vente** : rénovation des façades commerciales, acquisition de matériel professionnel et travaux de modernisation des locaux professionnels (agencement intérieur, peinture, sols...)

→ **Mise en accessibilité** : rendre les locaux accessibles à tous publics (rampe, porte, guichet...)

→ **Mise à disposition de produits sur tout le territoire et/ou horaires élargis** : acquisition de matériel (distributeur automatique...), achat ou aménagement de camion de tournée...

→ **Développement des outils numériques** : acquisition et installation de logiciels professionnels ou logiciels de site marchand, création ou mise à niveau de sites internet, diagnostics et aide à la définition des besoins...

Les critères d'éligibilité :

→ Le **siège social et l'établissement concerné** doivent être sur le territoire de la Ténarèze.

→ L'**entreprise** doit être immatriculée au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

→ Le **chiffre d'affaires** annuel doit être inférieur à 1 000 000 € HT.

Les étapes du dossier :

- Informez-vous sur le site internet ou auprès de la Communauté de communes de la Ténarèze.
- Déposez votre dossier de demande d'aide.
- Recevez un accusé de réception de dossier complet.
- Recevez une décision attributive d'aide après instruction et examen de votre dossier.
- Réalisez votre projet.
- Envoyez le formulaire de demande de paiement, les copies des factures acquittées et la preuve de réalisation de votre projet.

→ La subvention sera versée sur votre compte.

